

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 118

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 48

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« laquelle prévoit une phase de concertation avec les professionnels des secteurs concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La nature des émissions est une question cruciale pour le secteur agricole et agroalimentaire qui souhaite faire partie de la concertation et apporter son expertise sur le sujet de la nature des émissions.